

## Déclinaison des cibles et indicateurs nationaux au niveau régional pour la Guyane – Définition des cibles et indicateurs spécifiques.

### Axe 1 : Contribuer au maintien et à la valorisation de la biodiversité

Objectif 1.1 : Constituer un réseau de réserves biologiques et réserves naturelles représentatif de la biodiversité des habitats forestiers et associés - **RAS**

La région Guyane n'est pas concernée par cette objectif qui est retraduit pour les DOM dans l'Objectif 1.5.

Objectif 1.2 : Contribuer à la constitution et à la gestion du réseau NATURA 2000 - **RAS**

Pas de NATURA 2000 pour l'instant dans les DOM.

Objectif 1.3 : Maintenir une densité d'arbres morts sénescents ou vieillissants favorable à la biodiversité - **RAS**

Surface classée en production dans les aménagements de l'ordre de 60 %, le reste de la surface est soit mise en protection pour des raisons écologiques, soit inaccessible pour une exploitation. Les îlots de vieillissements sont constitués par ces surfaces inaccessibles.

Objectif 1.4 : Contribuer au maintien de l'équilibre forêt-gibier en forêt domaniale - **RAS**

Pas de réglementation sur la chasse en Guyane => pas de plan. Les suivis sont des travaux de conséquence des impacts humains (exploitation, orpaillage, piste,...) sur les populations les plus représentatives de la faune (Tapir, Jaguar, certains singes, certains oiseaux,...).

Objectif 1.5 : Promouvoir la gestion durable des forêts tropicales et préserver leur biodiversité dans les départements d'outre mer, en mettant en place un réseau d'aires protégées représentatif des habitats et des espèces emblématiques

*Champs* : Forêts domaniales et départementales

*Cibles* : 2006-2007 : Analyse des habitats et des espèces emblématiques ;

2008 : définition d'une stratégie négociée avec les collectivités concernées, fixation des cibles.

*Indicateurs* : Document d'analyse des habitats et espèces, définition de la stratégie.

**Remarque DRGuyane** : entre les réserves naturelles – réserves biologiques domaniales et le Parc Amazonien, 35% de la surface de la Guyane est en zone de protection sans compter les séries de protection et d'intérêt général des milieux dans les aménagements.

### **Réponse DRGuyane :**

*Champs* : forêts propriétés de l'état français, futures forêts domaniales après prise des décrets correspondants et éventuellement forêts des collectivités.

*Correspondance avec les impacts environnementaux identifiés pour la Guyane* : RAS

*Travaux menés* :

- Caractérisation et spatialisation des habitats forestiers guyanais :

Ce projet constituera la deuxième phase d'un programme devant se prolonger jusqu'à mi-2008 et dont les objectifs suivent trois axes :

- Formaliser une méthode de stratification de l'espace forestier en unités de paysage en se basant notamment sur l'approche géomorphologique par zone biogéographique
- Caractériser les grands habitats forestiers selon leurs différentes composantes environnementales, floristiques et faunistiques
- Etablir les relations entre paysage, habitats et peuplements.

Le premier volet de cette étude a déjà été avancé en 2006 et devrait être clos début 2007 par l'élaboration de la carte générale des unités géomorphologiques des forêts aménagées et son annexe explicative. Ce travail sera validé par un géomorphologue expert (CIRAD) – Par ailleurs, les premiers sites d'étude ont été implantés et décrits (Site de Manaré en forêt de Régina St Georges – Site Deux Branches vers Sinnamary).

2007 verra la description de 4 nouveaux sites selon la méthodologie mise en place et améliorée depuis 2005 ( transects de caractérisation). Ces sites seront sélectionnés en fonction de la stratification réalisée par la carte géomorphologique de façon à pouvoir établir des liens entre unités de paysage et habitats. Des inventaires forestiers et des relevés de descripteurs d'habitats y seront effectués. Au moins deux de ces sites seront utilisés par l'ONCFS afin de réaliser des comptages faunistiques (IKA).

Ces données seront analysées dans le cadre du Post-Doctorat qui sera recruté par l'UMR – Celles collectées sur les sites d'Armontabo et Petit-Croissant (FEDD RBD) seront aussi utilisés.

Ces actions s'inscrivent dans un projet de recherche conduit dans le cadre de Silvobal en partenariat avec l'ONCFS et l'UMR Ecofog. Elles s'articulent avec les études réalisées en 2005 et 2006 sur le projet de RBD des Pitons Rocheux de l'Armontabo et du Grand Croissant.

- Etude en vue de la création de la RBD (ou de la RNR) des pitons rocheux de l'Armontabo et du Grand Croissant :

Compte tenu de l'étendue importante (plus de 140 000 ha) de la zone d'étude, l'objectif est de poursuivre les études déjà engagées par la réalisation de missions complémentaires dans des zones intermédiaires. En effet, les deux premières missions ont été réalisées dans l'environnement de proximité des deux entités remarquables que sont les pitons rocheux du Petit et Grand Croissant et du piton de l'Armontabo où la composition floristique et surtout faunistique est largement influencée par un relief élevé. L'objectif de cette nouvelle campagne est de préciser la caractérisation des forêts plus distantes de ces zones de fort relief

Le même protocole que sur les deux autres sites sera appliqué de manière à pouvoir les comparer entre eux.

Les comparaisons des données obtenues sur différents sites au sein d'une même zone biogéographique permettra par ailleurs de contribuer à valider la méthode d'évaluation de la biodiversité à l'échelle des paysages fondée sur la reconnaissance des unités géomorphologiques (eux même permettant de caractériser les habitats forestiers : travail en étroite collaboration avec le projet Habitat - APR 2005 « Biodiversité et paysages en forêt tropicale humide guyanaise »).

Pour mémoire, cette validation de la méthode permettra ensuite d'appliquer une méthode standard sur l'ensemble du territoire guyanais. Cette approche régionale permettra de faire une approche mieux fondée scientifiquement de la mise en place des séries d'intérêt écologique et d'un réseau d'espaces protégés et donc une meilleure cohérence dans la préservation de la biodiversité des milieux forestiers.

Par ailleurs, sachant qu'aucune étude de ce type n'a été effectuée sur cette partie du territoire guyanais, il semble intéressant de compléter la description des milieux forestiers par une mission sur les oiseaux et les chiroptères. La présence de nombreuses savanes roches dans la zone d'étude (abri sous roche) peut induire la présence de peuplements d'oiseaux et de chauve-souris très particuliers avec des affinités amazoniennes.

L'ensemble des données accumulées sur ces différents sites d'études viendront compléter la base de données déjà constituée pour la création de la RBD et devrait permettre au terme de l'année 2007 de statuer sur son opportunité.

Ces réflexions doivent aussi servir de base à une définition cohérente des séries d'intérêt écologique.

**Recherche de réponse aux principales questions suivantes :**

Les habitats forestiers inclus dans cette RBD sont ils suffisamment particuliers pour justifier la création d'une RBD ?

La méthode de caractérisation des habitats forestiers est elle applicable, et de ce fait, transposable à une échelle régionale ?

- Identification des milieux naturels de la bande littorale dont la valeur patrimoniale justifie leur conservation et protection :

L'objectif de l'étude est d'identifier les milieux naturels de la bande littorale dont la valeur patrimoniale justifierait leur conservation et protection. Les principales phases du projet sont :

- Réaliser une cartographie descriptive des milieux naturels (actuellement inexistante à l'échelle requise pour l'expertise) et occupations du sol basée sur l'actualisation des limites du fond topographique IGN au 1/50000 à partir des photos aériennes (Bdortho IGN 2001 et 2005 si disponibles). Compléter et valider ces limites par des vérifications de terrain.
- Evaluer les rôles (protection physique, usages ...), intérêts (écologique, touristiques...), potentialités (production de bois d'œuvre, agricole, minière ...) des divers milieux naturels et les traduire en termes d'enjeux.
- Mettre en évidence les objectifs et enjeux divergents (notamment vis à vis de l'occupation du sol et des zonages d'urbanisme)
- Réaliser une cartographie des espaces naturels à conserver et protéger.

Les résultats de ces études nous donneront les documents nécessaires pour définir la stratégie de l'ONF dans les années à venir sur la protection des milieux et des espèces en Guyane.

**Axe 2 : Contribuer à la qualité de l'eau, des zones humides et habitats associés**

Objectif 2.1 : Maîtriser les impacts en périmètre de captage - RAS

Les périmètres de captage sont peu nombreux et bien identifiés en dehors des zones de travaux forestiers voir en dehors des zones de forêts aménagées. Cet axe est quand même conservé pour répondre à des éventuelles demandes de concessions sur les zones de captage : carrières, conventions d'occupation.

Objectif 2.2 : Eviter les perturbations hydrauliques des cours d'eau et des zones humides répertoriées

*Champs* : Forêts domaniales et forêts communales

*Cibles* : Moins de 5% d'incidents en 2011 relevés au cours des contrôles et audits de coupes et chantiers effectués dans les forêts concernées.

*Indicateurs* : % d'incidents relevés.

*Moyen de suivi* : Contrôle des chantiers de coupes et travaux par sondage dans des territoires à enjeux par rapport aux cours d'eau ou zones humides.

**Réponse DRGuyane :**

*Champs* : forêts propriétés de l'état français, futures forêts domaniales après prise des décrets correspondants.

*Correspondance avec les impacts environnementaux identifiés pour la Guyane :*

Processus MOB-TRA : Perturbation ponctuelle du fonctionnement hydraulique d'un cours d'eau ou d'une zone humide par des travaux à proximité. Ces impacts ont été identifiés lors de la création des pistes forestières et lors du franchissement de cours d'eau et de criques lors des travaux d'exploitations.

#### *Travaux menés :*

- Plan d'action : déclaration de travaux – loi sur l'eau. Ce plan d'action, en cours de finalisation, a pour objectif d'examiner pour chaque chantier ONF ayant une interaction avec un cours d'eau et/ou une zone humide les impacts des travaux au regard de la loi sur l'eau. Il détaille aussi toutes les réponses apportées par l'ONF pour nous conformer à la réglementation en vigueur sur des travaux correspondants.

- Vers une exploitation à faible impact (EFI) en Guyane : la partie débardage avec la pré-implantation des pistes permettra de limiter les problèmes par rapport aux zones sensibles.

L'objectif de cette troisième et dernière phase est la mise en application complète des acquis méthodologiques développés au cours des deux dernières années en matière d'exploitation à faible impact (marquage des bois, pré-implantation des pistes à l'aide du logiciel CIRAD, recherche des bois au GPS, débuscage au GPS, suivi de l'exploitation par télédétection) lors de chantiers-pilotes exemplaires. Les premiers essais en la matière ont montré les difficultés à travailler avec des exploitants-scieurs pressés par leur approvisionnement et encore peu habitués à la prospective et la planification, ce qui a posé de nombreux problèmes en 2006. Il paraît donc nécessaire de poursuivre nos efforts afin de les sensibiliser à cette gestion planifiée mais aussi d'assurer les résultats scientifiques par des chantiers mieux contrôlés. Il est donc proposé, lors de cette dernière phase de :

1. Répéter deux nouveaux chantiers-pilotes avec de nouvelles équipes d'exploitation et une présence plus continue (emploi d'un stagiaire) permettant de suivre les rendements en conditions réelles ;
2. Mettre en place un chantier-pilote en régie (totalement contrôlé par l'ONF) afin d'assurer les résultats (voir protocoles 2006) sur un chantier où l'ensemble de la procédure est suivie sans interférence ;
3. Réaliser une synthèse du programme mené sous forme d'un guide d'exploitation reprenant simplement les différentes phases de travail proposé (objectifs, méthodes, avantages et coûts économiques et environnementaux).

*Suivi* : Il est systématique sur tous les chantiers.

### **Axe 3 : Maintenir un état des sols favorable au milieu forestier**

Objectif 3.1 : Limiter le tassement des sols – **RAS** de la manière où il est présenté dans les cibles nationales mais cet impact a été ciblé dans notre analyse environnementale est amène la réponse suivante.

#### **Réponse DRGuyane :**

*Champs* : forêts propriétés de l'état français, futures forêts domaniales après prise des décrets correspondants.

*Correspondance avec les impacts environnementaux identifiés pour la Guyane* :

Processus MOB : Tassement des sols, créations d'ornières par les engins de débardage ou de débuscage. Ces impacts ont été identifiés lors des travaux d'exploitations.

#### *Travaux menés :*

- Vers une exploitation à faible impact (EFI) en Guyane : voir paragraphe précédent.

Les actions de formation auprès des débardeurs, et les implantations préalables des pistes de débardage : soit avant le bucheronnage pour les pistes principales, soit après relevé des bois exploités pour les pistes secondaires ; permettront de limiter les impacts au niveau des sols en concentrant les passages sur une surface limitée.

*Suivi* : Notre objectif se situe dans l'obtention des labels d'écocertification qui justifieront d'un travail en forêt avec des impacts minimums sur le milieu.

### **Axe 4 : Préserver et valoriser les paysages**

Objectif 4.1 : Amplifier la prise en compte des paysages dans les aménagements et les travaux – **RAS**

Objectif 4.2 : Prévenir les décharges sauvages en forêt

*Champs* : Forêts domaniales et communales

*Cibles* : 2007 : inventaire typologique des décharges sauvages en forêt avec proposition de plan d'action sur 2 agences pilotes.

2008-2009 : stratégie nationale de résorption.

*Indicateurs* : Inventaire des décharges

#### **Réponse DRGuyane :**

*Champs* : forêts propriétés de l'état français, futures forêts domaniales après prise des décrets correspondants.

*Correspondance avec les impacts environnementaux identifiés pour la Guyane* :

Processus FON-SUR : Décharges sauvages occasionnées par des tiers dont notamment les épaves de véhicules.

#### *Travaux menés :*

Plan d'action à lancer sur l'inventaire de ces décharges.

#### *Remarques :*

Aucune décharge présente sur le département de la Guyane n'est au norme avec les réglementations en vigueur. Nous devons nous cantonner à une connaissance des points noirs en forêts car le problème dépasse le cadre ONF et forêt.

## **Autres engagements contribuant à la réalisation des axes stratégiques**

### Respecter la réglementation environnementale

*Champ* : Forêts domaniales et communales

*Cibles* : A préciser territorialement selon l'évaluation de la conformité.

*Indicateurs et moyens de suivi* : Evaluation périodique de la conformité.

### Prévenir et gérer les crises relatives aux axes environnementaux

Risques forts (incendies, tempêtes, risques sanitaires) : s'appuyer sur le dispositif mis en place et vérifier son aspect opérationnel – **RAS**

Risques ponctuels : maintenir la veille et le respect de la réglementation en vigueur pour prévenir les crises – pour mémoire voir respect de la réglementation.

## **Axe complémentaire : Développer l'éco-responsabilité**

### Engager une politique d'achats durables

*Cibles* : Mise en œuvre de la stratégie nationale dès 2006.

Développer une stratégie d'économies d'énergies et de consommables, de réduction des déchets à partir d'une analyse des impacts « bureaux »

*Cibles* : 2006-2007 : analyse des impacts bureaux et plan d'action.

## **Axe 5 : Axes spécifiques Guyane**

Objectif 5.1 : Surveiller et prévenir l'installation de personnes ou d'activités sans acte de concession sur le domaine forestier privé de l'Etat avec des impacts non réversibles sur le boisement et les milieux aquatiques.

*Champs* : forêts propriétés de l'état français, futures forêts domaniales après prise des décrets correspondants.

*Cibles* : mesurer l'importance de ces occupations en surface concernée avec un bilan annuel.

pour 2008 : conséquences sur la forêt en terme de déboisements (surfaces),

pour 2009 : conséquence sur les sols et les eaux.

*Indicateurs* : Surfaces impactées et à quel niveau.

### **Réponses actuelles :**

- création d'une unité spécialisée qui gère ces problèmes d'occupation des sols, l'US Nature,
- Plan d'action en cours pour définir la politique foncière avec les principaux partenaires notamment France-Domaine.
- Mise en place de l'observatoire minier.

Objectif 5.2 : Suivre les activités de l'orpaillage légal et les impacts correspondants sur les milieux.

*Champs* : forêts propriétés de l'état français, futures forêts domaniales après prise des décrets correspondants.

*Cibles* : mesurer les conséquences des activités minières sur la forêt, notamment l'importance de ces occupations en surface avec un bilan annuel à partir de 2007.

Suivre les remises en état correspondantes, avec des données en terme de surface à partir de 2009.

*Indicateurs* : surface remise en état de manière satisfaisante / surfaces impactées.

### **Réponses actuelles :**

- création d'une unité spécialisée qui gère ces problèmes d'occupation des sols, l'US Nature,
- Mise en place de l'observatoire minier.

Objectif 5.3 : Préservation de la valeur patrimoniale des peuplements forestiers lors des exploitations forestières.

*Champs* : forêts propriétés de l'état français, futures forêts domaniales après prise des décrets correspondants.

*Cibles* : 2008 – mise en place d'une charte qualité de l'exploitation forestière,

2009 – 100 % des exploitants connaissent la charte,

2010 – 100 % des exploitants respectent la charte sous peine de résiliation des coupes.

*Indicateurs* : l'obtention des labels d'écocertification justifiera d'un travail en forêt assurant la préservation des peuplements.

### **Réponses actuelles :**

- Vers une exploitation à faible impact (EFI) en Guyane : voir paragraphe Axe 2 – objectif 2.2.

Les actions de formation auprès des bûcherons et des débardeurs, les implantations préalables des pistes de débardage, le positionnement GPS des tiges à exploiter et exploitées, et le marquage en réserve des essences objectifs et des arbres ressources permettront d'effectuer une exploitation respectueuse de l'avenir des peuplements.

Objectif 5.4 : Localisation et protection du patrimoine archéologique.

*Champs* : forêts propriétés de l'état français, futures forêts domaniales après prise des décrets correspondants.

*Cibles* : 2008 – 100 % des intervenants ONF en forêt formés à l'identification des sites.

*Indicateurs* : nombre de site relevés et importance archéologique de ces sites.

**Réponses actuelles** : les prises de données en forêt (Diagnostics d'aménagement, Désignation avant exploitation) prévoient un processus de relevé et de mise en protection des éléments archéologiques.